

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2010

Date de convocation : Le 22 Janvier 2010
Date d'affichage : Le 02 Février 2010
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux Mil dix, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Madame LECLERCQ Christelle, Madame Régine DUFOUR, Monsieur HÉMON Claude, Monsieur LOEUILLET Hervé, Monsieur Patrick SCHAEFLIN formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal GARGATTE, retenu par son activité professionnelle, arrivé après les délibérations.

Etaient absents excusés :

Monsieur POIGNANT Frédéric donne pouvoir à Elisabeth ETEVE

Monsieur Bertrand ROUTIER donne pouvoir à Gérard DE SAINT RIQUIER

Monsieur Patrick SCHAEFLIN donne pouvoir à Pascal GARGATTE

Monsieur Claude HEMON a été élu secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, et que Monsieur Hervé LOEUILLET ait souligné que la remarque faite à propos de la plaque commémorative des fusillés soit de lui et non de Monsieur HEMON le procès-verbal de la réunion du 26 Novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Fête locale : accueil des forains

Le Maire informe que les forains, à savoir M. DUBUISSON Bertrand (stand de tir), M. DUBUISSON LEULLIER James (petit manège), M. LESPINASSE (auto-scooter), M. Julien HOWARD (tir à bouchons), M. Sylvain JOT (boutiques de cascade et de grues) et M. François TOUPIN (jeu de pièces, tir à la carabine et pêche aux canards) ont déposé leur demande d'autorisation d'installation pour la fête locale. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'installation de toutes les attractions précédemment citées à l'unanimité.

Délibération pour demande de DGE : local technique

Le Maire explique que les services préfectoraux demandent à ce que la délibération exposant la demande de financement de la réfection du local technique au titre de la dotation globale d'équipement soit approuvée déduction faite des frais annexes liés au marché. Le montant hors taxe subventionnable s'élève donc à 209 000,00€. Vote pour à l'unanimité.

Achat d'une armoire

Le Maire expose qu'une armoire supplémentaire est nécessaire à la mairie. A produit égal, il en coûte 440,00€H.T chez SEDI, 329,00€H.T chez Achat Direct et 399,00€H.T chez Bureautic'Abbevilloise. Les prix seront observés chez REGICOM à FLIXECOURT avant de retenir la proposition d'Achat Direct.

Vote pour à l'unanimité.

Passation d'avenants aux conventions passées avec le S.I.E.R

Le Maire informe qu'un nouveau mode de fonctionnement intervient à compter du 1^{er} janvier 2010 entre la Fédération Départementale d'Electricité et ses adhérents dont le Syndicat Intercommunal d'Energie de BERNAVILLE-DOMART-PICQUIGNY. La fédération est substituée au syndicat pour les contrats en cours. Il convient donc de délibérer afin que la fédération réalise les travaux ou prestations dans les mêmes conditions que celles convenues entre la commune et le SIER.

Vote pour à l'unanimité.

Délibération pour exonérer Monsieur LEGRIS de dommages et intérêts

En 2006, Monsieur LEGRIS a intenté un procès contre la commune en raison des nuisances que lui cause le terrain de jeux et ce malgré les mesures mises en place par la municipalité. Le tribunal administratif a rendu son jugement en décembre 2009. La requête de Monsieur LEFRIS est rejetée et il est condamné à verser 1000,00€ de dommages et intérêts à la commune.

Le Maire propose de l'exonérer de cette somme.

Vote pour : 4 (Laurent SOMON, Gérard DE SAINT RIQUIER et 1 pouvoir, Claude HEMON)

Vote contre : 5 (Elisabeth ETEVE et 1 pouvoir, Didier PATTE, Guy LARGY, Christelle LECLERCQ)

Abstentions : 3 (Hervé LOEUILLET, Mylène BARBIER, Régine DUFOUR)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas exonérer Monsieur LEGRIS des frais qui lui sont réclamés.

Subvention à l'association des anciens élèves

Le Maire propose à l'assemblée de rembourser à l'association des Anciens Elèves sa participation financière à la reprographie des cartes de vœux qui s'élève à 330,00€.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Eclairage public solaire rue Le Meillard

Le Maire informe l'assemblée qu'il est en possession de deux devis pour l'installation de deux lampadaires solaires. Dans l'attente d'un troisième, le sujet sera réinscrit au prochain ordre du jour.

Signature de la convention ATESAT

Le Maire informe que la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) est arrivée à son terme. Il en propose le renouvellement pour une année reconductible deux fois pour un coût de 341,90€ par an et qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Vote pour à l'unanimité.

Demande de subvention pour amende de police

Le Maire expose à l'assemblée les différentes mesures pouvant améliorer la sécurité dans la commune. Quelques panneaux sont à renouveler. Monsieur BELLETTRE dans le cadre de la convention ATESAT, préconise, pour atténuer la dangerosité du carrefour et améliorer la visibilité, d'enlever les arbustes qui se situent entre la rue MARTIN et la rue René DELCOURT, de retailler la haie rue Achille MONFLIER de 50cm et de réaliser un marquage rue René DELCOURT pour rétrécir la chaussée et ralentir les véhicules.

Le maire propose également d'aménager les bas-côtés endommagés suite à l'abattage des arbres route nationale afin d'y faciliter le passage des piétons et un parking route de DOMART pour permettre le stationnement de véhicules sans gêner les riverains. Monsieur PATTE est chargé de contacter les entreprises pour établir des devis.

A l'angle de la rue des Juifs, un miroir sera posé sur le mur de la bibliothèque et la bande blanche du stop sera avancée. Il est prévu d'installer des bornes devant le SULKY et un bac à fleurs à l'angle de la rue Raphaël DUPREZ et de la rue CREPIN pour empêcher le stationnement des véhicules qui gênent la visibilité des automobilistes et le passage des piétons.

Une demande globale de subvention sera déposée au titre des amendes de police.

QUESTIONS DIVERSES

Achat de terrain

Le Maire informe l'assemblée que la SARL DELPORTE est favorable à la vente de son terrain. Les potentiels acheteurs ne sont plus intéressés car ils ont trouvé d'autres terrains entre temps. Le Maire propose au Conseil municipal de racheter ce terrain au prix estimatif des domaines soit 2,52€ le m². Le conseil municipal y est favorable à l'unanimité.

Enquête publique

Dans le cadre de l'enquête publique liée à la procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, le Maire signale que la mairie doit être ouverte de 9h00 à 12h00 pour y accueillir le commissaire enquêteur. **Monsieur PATTE** assurera cette permanence.

Stationnement

Le Maire fait part de la demande de Madame DELEU de BEAUVAL qui souhaite installer un stand de vente de vêtements tous les 15 jours. Le Conseil municipal accède à sa demande moyennant la somme de 20,00€ /mois.

Renouvellement de bail

Le Maire observe que la location du logement de l'école repose uniquement sur une délibération, un bail plus complet sera donc établi à l'occasion de la réévaluation du loyer selon l'indice des loyers à compter du 1^{er} juillet 2010.

Bilan financier provisoire

Le Maire donne la parole à **Mme ETEVE** qui détaille le bilan financier provisoire. Le résultat cumulé en fonctionnement et en investissement s'élève à 755 619,92€ dû en partie au fait que les travaux de la maison médicale n'ont pas pu être réalisés en 2009.

Recensement de la population

Le maire indique les chiffres du recensement de la population au 1^{er} janvier 2010. BERNAVILLE compte 1103 habitants.

Installation d'un banc

Le Maire propose que le banc installé rue René DELCOURT, inutile et inutilisé à cet endroit, soit retiré pour être installé Chemin Vert entre VACQUERIE et BERNAVILLE.

Aménagement de parking

Il propose également, après avoir recueilli l'avis des riverains, de faire une proposition d'achat de la parcelle qui se situe entre MM. DUBUISSON et RICHARD, derrière la chapelle pour y aménager un parking.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches liées à ce projet.

Madame ETEVE informe que Monsieur POIGNANT signale qu'un panneau « interdit sauf riverains » serait utile dans la ruelle GRIEZ. **Monsieur SOMON** rappelle qu'un courrier a été adressé au président du SMIROM pour lui demander de ne pas y laisser passer les camions et que l'achat de ce panneau sera prévu dans la demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur SOMON remercie **Monsieur LARGY** pour la réalisation du bulletin communal qui a été apprécié.

Madame DUFOUR informe qu'une réunion des IME/IMP a lieu ce lundi 1^{er} février.

Mademoiselle BARBIER dresse le bilan positif des activités proposées par Jeun'Avillois pendant les vacances de Noël. Une innovation a été lancée par le passage d'un film dans une autre commune, à BEAUMETZ, qui a séduit et sera reconduite dans d'autres communes de la communauté de communes susceptibles d'accueillir l'association.

Le Maire félicite Jeun'Avillois pour la présentation de leur assemblée générale et profite de l'occasion pour informer de l'organisation d'un centre de loisirs à CANDAS pendant la première semaine des vacances ayant pour thème les arts et spectacles. Un autre centre sera organisé à BERNAVILLE pendant les vacances de Pâques autour de jeux scientifiques.

Monsieur le Maire fait part de la démission du Chef de corps, Didier DUVAL, qui reste cependant pompier volontaire. **Madame LECLERCQ** informe que Christophe ROBART a été nommé chef de corps par intérim par le Colonel et Sébastien RODRIGUES a été élu Président de l'Amicale par ses collègues.

Monsieur HEMON signale une nouvelle arnaque. Des marchands ambulants ont vendu dans le village mercredi dernier des fruits et légumes 4 fois plus chers que les prix relevés dans les publicités des supermarchés. Le Maire indique qu'il en informera la gendarmerie.

Monsieur LOEUILLET demande si La Poste a donné une réponse à notre proposition de rachat du bâtiment. **Monsieur SOMON** répond que le chef d'agence a changé mais il lui avait promis de plaider la cause du bâtiment de BERNAVILLE. Nous sommes à ce jour toujours sans réponse, un nouveau chef d'agence vient d'être nommé qui ne s'est pas encore présenté.

Monsieur GARGATTE informe de l'état d'avancée des réunions pour la maison médicale. L'architecte a modifié les plans pour respecter les prescriptions de la commission d'accessibilité et de sécurité et des boxes fixes ont été délimités pour les kinésithérapeutes. La prochaine réunion est fixée au 09 février. Le document de consultation des entreprises devrait être définitif ce jour-là.

La séance est levée à 22H30

Le Secrétaire de séance,

Claude HEMON

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,